

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2024,

Vu la demande présentée par [REDACTED] représentée par [REDACTED]

Il s'agit d'un contrat relatif à l'attribution d'une concession cinéraire relative à la concession de la sépulture à l'USC001, à l'effet d'y faire exécuter un service et celui de sa famille.

ANALYSE

Article premier. L'acte de concession n° 779_2, relatif à la concession cinéraire de Limoges, est déposé au service de l'urbanisme de [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter les travaux suivants :

Article 2. Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans, pour une somme de 100 euros TTC et jusqu'au 30 septembre 2034.

Article 3. La concession est accordée au titre d'une concession cinéraire.

Article 4. L'acte de concession n° 779_2, relatif à la concession cinéraire de Limoges, est déposé au service de l'urbanisme de [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter les travaux suivants :

Article 5. L'acte de concession n° 779_2, relatif à la concession cinéraire de Limoges, est déposé au service de l'urbanisme de [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter les travaux suivants :

Article 6. L'acte de concession n° 779_2, relatif à la concession cinéraire de Limoges, est déposé au service de l'urbanisme de [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter les travaux suivants :

Article 7. L'acte de concession n° 779_2, relatif à la concession cinéraire de Limoges, est déposé au service de l'urbanisme de [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter les travaux suivants :

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 779_2

1 DOCUMENT - Publié le 14 Août 2024



DEC_FUNER_779_2.pdf
(.pdf, 316,0 Ko)



TÉLÉCHARGER